

SESSION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 26 MARS 2009
Position de Maxime CAMUZAT au moment du vote des taux de fiscalité
Maire de Saint Germain du Puy, 1er Vice-président du Conseil Général du Cher.

Monsieur le Président, Mes chers Collègues,

Vous le savez, je partage l'analyse de mes collègues de la majorité départementale sur les difficultés de ce budget, telles que les a rappelé notre Président, ainsi que l'analyse sur leurs causes et les interrogations sur l'avenir qu'a présenté Jean-Michel Guérineau.

Je partage d'autant plus ces analyses et ces interrogations qu'elles correspondent au scénario que j'avais décrit, voici des années, en sortant d'une réunion avec le Ministre du Budget et des Collectivités locales de l'époque, Monsieur Jean-François Copé. Je l'avais d'ailleurs intitulé « ceci n'est pas un article, mais un « avis de tempête » sur la fiscalité locale des ménages ».

Je ne veux donc pas revenir sur ce qu'on dit mes collègues de la majorité et notre Président, je souhaite simplement ajouter qu'à mon avis, ce n'est pas notre budget qui n'est pas « sincère » comme le dit l'opposition, mais le jugement qu'en fait l'État, ou plutôt ceux qui en ont la charge aujourd'hui.

Le problème est que l'État se trouve là « juge et parti »: car avec la crise, de part la position qui est la sienne, il nous condamne de fait à faire payer une fois de plus la « France d'en bas », notamment ici, dans un département en difficulté déjà agressé de toute part.

Je ne peux personnellement l'accepter.

La position que je prends aujourd'hui n'est donc en aucun cas une rupture avec mes amis de la majorité départementale, tout au contraire. Elle souligne simplement que je considère pas qu'il n'y aurait donc pas d'autre alternative que de voter aujourd'hui la hausse indiquée dans le rapport de la fiscalité départementale pour cette année, tout en supprimant dans le budget 2010 « des dépenses » de façon drastique comme vient de le rappeler Yann Galut. Cela revient à remettre nous même en cause ce qui fait, en France, les fondements de ce que l'on appelle le « service public local », et la « générosité » dont nous aurions donc fait preuve envers les plus démunis...

Comme je l'ai dit depuis quelques mois déjà, dans toutes les instances et réunions où j'ai pu porter ce message, à Paris, à Orléans, et ici même, cette position a pour moi une double signification.

En n'approuvant pas la proposition faite par le Président et mes amis de la majorité départementale, j'indique tout d'abord que je prends acte d'une réalité: l'élu local, mais aussi habitant et contribuable de notre département que je suis également, n'a donc pas réussi à les convaincre d'aller un peu plus loin, comme je le proposais, dans la démarche qui était la nôtre, à l'image de bien des départements. L'État doit être mis en demeure de régler ce qu'il nous doit. Je le souhaite toujours.

Le vote proposé par le président se concrétisera d'ici quelques minutes. J'en prendrai acte. Il sera donc pour moi le signal d'une étape qui se termine, pour l'élu que je suis.

Mais ce vote sera également pour moi le signal de la possibilité d'un départ d'une nouvelle étape, que je serai donc libre de prendre très prochainement, mais cette fois en tant que citoyen habitant et contribuable de notre département: une initiative citoyenne.

Nous en reparlerons donc prochainement, mais en dehors de cette enceinte évidemment.

Il est un lieu et un temps pour chaque chose, chacun le sait. Ici et ce matin, il m'appartenait de vous expliquer les raisons qui me font m'abstenir.

Merci de votre attention.